



Distr.
LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.8/3
10 février 2017

Français
Original: ANGLAIS

Troisième Réunion des Parties contractantes au
Protocole relatif à la pollution due à des sources et
activités terrestres (Protocole LBS) dans la région
des Caraïbes

Cayenne, Guyane Française, 14 mars 2017

**PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU SOUS-PROGRAMME SUR
L'ÉVALUATION ET LA GESTION DE LA POLLUTION ENVIRONNEMENTALE
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2017-2018**

Pour des raisons d'économie, les documents de la réunion seront imprimés en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies des documents d'information et de travail disponibles sur le site Internet, et de ne pas demander des copies supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes	ii
I. Introduction	1
II. Coordination du Programme	1
III. Projets et activités	8
A. Projets du Fonds pour l'environnement mondial	8
i) Une approche intégrée de la gestion des eaux usées et des produits chimiques nocifs à l'aide de solutions techniques innovantes et la promotion de mécanismes de financement par l'intermédiaire du Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées dans la région des Caraïbes (CReW+) (nouveau)	8
ii) Intégrer la gestion des eaux, des terres et des écosystèmes dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes (IWEco) (en cours)	10
iii) Réduire les déchets en mer des Caraïbes grâce à la gestion durable du plastique dans la région des Caraïbes (nouveau)	19
B. Suivi et évaluation	20
iv) État de la zone de la Convention dans la région des Caraïbes (en cours)	20
C. Gestion des déchets	22
v) Soutien à l'Antenne des Caraïbes chargée des déchets marins (en cours)	22
vi) Initiative zéro déchet dans les Caraïbes : Réduire les déchets marins grâce à une meilleure gestion des déchets solides (nouveau)	24
D. Programmes d'action nationaux	26
vii) Tirer parti des innovations pour réduire la pollution par les nutriments due à l'évacuation des eaux usées et aux rejets agricoles dans les cours d'eau, le milieu côtier et le milieu marin de la mer des Caraïbes (nouveau)	26
viii) Soutien à la Plateforme caribéenne de gestion des nutriments (en cours)	30
Annexe I : Budget biennal du sous-programme sur l'évaluation et la gestion de la pollution environnementale	32

Acronymes

AMEP	Évaluation et de gestion de la pollution environnementale
BID	Banque interaméricaine de développement
CAR	Centre d'activités régional
CLME	Projet relatif au grand écosystème marin des Caraïbes
CLME+	Faire avancer la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour la gestion des ressources biologiques marines partagées dans les écosystèmes marins des Caraïbes et du nord du Brésil
CRew	Fonds régional de gestion des eaux usées dans les Caraïbes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GDT	Gestion durable des terres
GESAMP	Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
IWEco	Intégrer la gestion des eaux, des terres et des écosystèmes dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes
PAM	Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
PEC	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
REMPTEIC	Centre régional d'information d'urgence et de formation sur la pollution marine
SOCAR	Rapport sur l'état de la zone de la Convention (dans la région des Caraïbes)

I. Introduction

1. Le présent plan de travail et budget couvrent les projets en cours et les nouveaux projets proposés dans le cadre du sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution environnementale (AMEP) du Secrétariat de la Convention de Cartagena pour l'exercice biennal 2017-2018.
2. L'objectif global de l'AMEP est de prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu marin et côtier d'origine terrestre et marine, permettant ainsi à certains pays de la région des Caraïbes de s'acquitter de leurs obligations au titre du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Protocole LBS) et du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre des déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes (dénommé ci-après « Protocole relatif aux hydrocarbures »).
3. Les projets et les activités ci-après ont été élaborés pour répondre aux objectifs du Protocole LBS, appuyer son développement continu et aider les pays à surmonter les obstacles à l'adhésion, à sa ratification et à sa mise en œuvre. Les projets présentés ci-dessous incluent ceux en cours d'exécution depuis la période 2015-2016 et de nouveaux projets ou des propositions de projets pour l'exercice biennal 2017-2018.
4. Le Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) réalisera ses travaux relevant du sous-programme d'AMEP pour l'exercice biennal 2017-2018 dans les domaines thématiques suivants :
 - a. Suivi et évaluation ;
 - b. Gestion des déchets ;
 - c. Programmes d'action nationaux pour la prévention de la pollution.
5. Un appui à d'autres activités pertinentes de prévention et de réduction de la pollution, telles que l'aménagement des bassins versants et la gestion des eaux usées, sera fourni par la mise en œuvre des projets en cours et/ou la conception de nouveaux projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par l'instauration de partenariats avec d'autres organismes de la région et par l'exécution de projets de partenariat régionaux.

II. Coordination du Programme (850 000 dollars des États-Unis)

Objectifs

6. La coordination du Programme vise à :
 - a. Coordonner et surveiller la mise en œuvre quotidienne des projets et activités d'AMEP dans le cadre de la Convention de Cartagena et du Programme pour l'environnement des Caraïbes ;
 - b. S'assurer que l'élaboration et la mise en œuvre des projets et des activités satisfont aux obligations du Protocole LBS et du Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures ;
 - c. Promouvoir la ratification, l'adhésion et la mise en œuvre efficace du Protocole LBS ;

- d. Renforcer la coordination, la collaboration et la communication avec les référents des pouvoirs publics concernés et les organisations régionales et internationales compétentes en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets et activités d'AMEP ; et
- e. Renforcer la participation des centres d'activité régionaux (CAR) (LBS et déversements d'hydrocarbures) à la conception et à la mise en œuvre du programme, des projets et des activités dans leur ensemble.

Activités

7. L'administrateur de programme d'AMEP continuera d'assumer la responsabilité de la coordination et de la supervision de la mise en œuvre des activités de programme pour 2017-2018, avec l'appui de l'assistant d'équipe d'AMEP/CETA et de l'assistant du programme d'AMEP. Les directeurs et le personnel des CAR/LBS fourniront, le cas échéant, un appui programmatique et technique supplémentaire.
8. En outre, pour 2017-2018, l'administrateur de programme d'AMEP continuera de se charger du sous-programme CETA en l'absence d'un administrateur de programme CETA. À cet égard, il contribuera à la supervision d'un assistant informaticien. Des stagiaires et des consultants engagés pour une courte durée viendront appuyer le sous-programme CETA dans ses travaux.
9. L'administrateur de programme d'AMEP supervisera le personnel recruté pour contribuer à la mise en œuvre du projet IWeco-FEM dans les bureaux du PEC.
10. Par le biais du sous-programme d'AMEP, un appui sera apporté aux activités qui favorisent la ratification et la mise en œuvre du Protocole LBS pendant la période 2017-2018. Celles-ci se baseront sur la documentation préparée pendant le dernier exercice biennal, notamment des fiches d'information, des vidéos promotionnelles, résumé graphique et des documents techniques. Là où le financement des projets et des activités est limité, la priorité sera accordée aux pays qui sont parties au Protocole LBS et/ou à ceux qui sont à l'étape finale de ratification. Le Secrétariat continuera de favoriser les consultations nationales pour la ratification du Protocole LBS par l'organisation de missions de pays et d'ateliers locaux. Comme pour les ateliers nationaux précédents de sensibilisation au Protocole LBS, les CAR/LBS apporteront un appui majeur aux responsables LBS en organisant ces ateliers et en agissant en tant que modérateurs et experts techniques. Pour faciliter le processus, toutes les parties non contractantes seront contactées avant la troisième Conférence des Parties du Protocole LBS afin d'identifier les principales difficultés rencontrées lors de la ratification du Protocole et les mesures de réponses possibles.
11. Le sous-programme d'AMEP continuera à développer et à renforcer des liens avec ses principaux partenaires régionaux, de même qu'à collaborer dans le cadre de projets régionaux existants ayant trait à la gestion de la pollution de l'environnement. Cela se fera par le biais de mémorandum d'entente et d'autres accords de coopération.
12. Le sous-programme d'AMEP fournira un appui technique direct aux grandes réunions régional et international qui seront convoquées au cours de l'exercice biennal, notamment: (1) Conférence de haut niveau des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre des OMD14 (Conférence des Nations Unies sur les océans); (3) 3ème session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-3), et (4) Sixième Conférence internationale sur les déchets marins (6IMDC) en 2018.

13. Les activités suivantes seront menées avec l'appui du CETA :

- a. Mettre en place des campagnes pour favoriser la ratification et la mise en œuvre du Protocole LBS dans la région sur la base des défis propres aux pays identifiés ;
- b. Fournir un appui ciblé à certains pays pour qu'ils surmontent les défis qu'ils rencontrent dans la ratification et/ou la mise en œuvre du Protocole LBS ;
- c. Compiler et diffuser la connaissance, les études de cas et les meilleures pratiques des projets CReW et IWeco du FEM, ainsi que de toute autre activité et tout autre projet portant sur la gestion des eaux usées domestiques, la réduction des déchets marins et la gestion des nutriments dans le cadre du Protocole LBS ainsi que la exposition de technologies appropriées pour la prévention, réduction et le contrôle dans la Région des Caraïbes ;
- d. Faciliter le partage d'information technique y compris la traduction du matériel de formation existant, des études de cas et de la documentation de référence, dans d'autres langues de travail de la région des Caraïbes ;
- e. Renforcer le cadre de gestion de l'information et de partage de données dans la région des Caraïbes par le biais de « Le PNUE en direct » et du projet GEO ;
- f. Établir des partenariats avec des établissements universitaires et des instituts de recherche pour faciliter la recherche sur les sources et les effets de la pollution marine et, en particulier, sur les questions émergentes telles que les micro-plastiques.
- g. Soutenir la campagne mondial Mer Propres des Nations Unies pour l'environnement sur les déchets marins. L'accent sera mis sur le plastique non récupérables en travaillant à une interdiction de microbilles dans les produits cosmétiques et une réduction drastique de l'utilisation de matières plastiques à usage unique; et
- h. Soutenir les efforts mondiaux des Nations Unies pour l'environnement relatives à la pollution, les océans et l'habitat qui seront présentés en 2017 pendant les Conférences sur la situation des océans et la prochaine Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

14. Les principaux projets et activités qui seront coordonnés dans le cadre du sous-programme d'AMEP en 2017-2018 sont énumérés ci-dessous :

- a. Lancer le projet CReW+ FEM et en commencer la mise en œuvre pour reproduire ou transposer à une plus grande échelle le projet CReW-FEM, sous réserve de l'approbation du Secrétariat du FEM ;
- b. Mettre en œuvre le projet IWeco-FEM ;
- c. Mobiliser des fonds pour mettre en œuvre les projets pilotes sur les déchets marins, dans le cadre du Plan d'action régional pour la gestion des déchets marins dans la région des Caraïbes (RAPMaLi) actualisé, de l'Antenne des Caraïbes chargée des déchets marins dirigée par le PEC et l'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes, et du Partenariat mondial sur les déchets marins ;

- d. Coordonner la poursuite de l'élaboration de la Plateforme caribéenne de gestion des nutriments, créée dans le cadre du Partenariat mondial sur la gestion des nutriments (relevant du Programme d'action mondial). Il s'agira notamment de mobiliser des ressources financières pour mettre en œuvre le plan de travail biennal, contribuer à d'autres projets nationaux et régionaux sur la gestion des nutriments et assurer le contrôle des sources diffuses agricoles de pollution marine dans la région des Caraïbes ;
 - e. Appuyer le développement et la mise en œuvre des projets et des activités connexes entrepris par les organismes partenaires portant notamment sur : les indicateurs environnementaux (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUE) ; le PNUE en direct (Division de l'alerte rapide et de l'évaluation du PNUE) ; la gouvernance des océans (Organisation des États des Caraïbes orientales) ; la gestion des zones côtières (Agence de santé publique pour les Caraïbes) ; l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour la gestion des ressources biologiques marines partagées dans les écosystèmes marins des Caraïbes et du nord du Brésil (CLME+) (Programme des Nations Unies pour le développement) ; le Projet relatif au système de récifs barrières mésoaméricain du FEM (Fonds mondial pour la nature) ; l'établissement d'un réseau d'alerte précoce pour répondre aux phénomènes toxiques affectant l'environnement marin des Caraïbes (Agence internationale de l'énergie atomique) ; et le développement continu de l'Atlas marin des Caraïbes – Phase 2 ;
 - f. Soutenir l'application des recommandations pertinentes liées au travail du sous-programme d'AMEP et formulées lors de la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue en octobre 2014 à Samoa, et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents ainsi que des cibles qui y sont associées ;
 - g. Promouvoir la mise en œuvre du Protocole LBS et de nouvelles ratifications ;
 - h. Renforcer la collaboration avec le Centre d'activités régionales/Centre régional d'information d'urgence et de formation sur la pollution marine (CAR/REMPEITC) et l'Organisation maritime internationale pour fournir aux Parties contractantes l'assistance technique dont elles ont besoin pour assainir les sites contaminés par les hydrocarbures, gérer les déchets contaminés par les hydrocarbures, utiliser des agents dispersants en réponse au déversement d'hydrocarbures et lutter contre la pollution par les navires, en général ;
 - i. Achever le Rapport sur l'état de la zone de la Convention de Cartagena dans la région des Caraïbes ; et
 - j. Continuer la facilitation d'une intégration plus importante des programmes de travail d'AMEP et SPAW, et s'il ya des fonds, convoquer des réunions supplémentaires conjoint LBS et SPAW ainsi que des ateliers de formations.
15. Le Secrétariat convoquera la quatrième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes et la quatrième Réunion de la Conférence des Parties au Protocole LBS où l'administrateur de programme chargé de l'AMEP présentera le projet de plan de travail et le budget correspondant pour l'exercice biennal 2018-2019, pour approbation et adoption, en accord avec les objectifs du Protocole LBS et les priorités régionales.

16. Le tableau 3 présente les objectifs principaux, les réalisations prévues et les indicateurs de succès du sous-programme AMEP pour l'exercice biennal 2017-2018. Ceux-ci ont été définis en tenant compte des objectifs liés au programme de travail du PNUE pour 2015-2016 et 2017-2018, et des cibles des objectifs de développement durable pertinents.

Tableau 3 : Objectifs, réalisations prévues et indicateurs d'AMEP

Objectif : 1. Renforcer la capacité des Parties au Protocole LBS à mettre en œuvre des mesures de prévention et de réduction de la pollution				14.1, 14.3, 14.a, 14.c
<i>Réalisations prévues</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Sous-programme(s) du PNUE connexes</i>	<i>Obligations découlant du Protocole LBS</i>	<i>Cibles des objectifs de développement durable pertinents</i>
Utilisation accrue de l'approche de gestion axée sur l'écosystème dans les pays pour empêcher, réduire et contrôler la pollution, soutenant de ce fait les services des écosystèmes côtiers et marins.	<p>i) Augmentation du nombre de pays qui ont intégré des approches de gestion axée sur l'écosystème dans les plans d'action, les stratégies et les processus de planification de développement national et sectoriel</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays adoptant des plans d'action pour réduire les déchets marins, les eaux usées non traitées et les rejets de nutriments dans le milieu marin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Écosystèmes productifs et en bonne santé 	Article III	<p>1.4, 1.5, 2.4, 6.2, 6.3, 6.5, 6.6, 9.1, 11.5, 11.6, 12.2, 13.1, 13.2, 14.2</p> <p>14.7, 15.1, 15.5</p> <p>3.3, 3.9, 6.2, 6.3, 6.5, 12.5, 14.1</p>
Utilisation accrue d'outils de prévention et de réduction de la pollution et des technologies novatrices/appropriées pour protéger la santé humaine et réduire la dégradation de certains écosystèmes prioritaires.	i) Augmentation du nombre de pays élaborant et utilisant des outils, des technologies et des pratiques de gestion pour la prévention et la réduction de la pollution menant à une baisse de la dégradation des écosystèmes côtiers et marins et à une meilleure disponibilité des services des écosystèmes aux niveaux national et régional ;	<ul style="list-style-type: none"> Écosystèmes productifs et en bonne santé Utilisation rationnelle des ressources et consommation et production durables Produits chimiques et déchets 	Articles III, VI, VII	1.4, 1.5, 2.4, 3.3, 3.9, 6.3, 7a, 8.4, 9.4, 12.2, 12.4, 12.5, 14.1, 14.2, 14.3, 15.1, 15.5

<i>Réalisations prévues</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Sous-programme(s) du PNUE connexes</i>	<i>Obligations découlant du Protocole LBS</i>	<i>Cibles des objectifs de développement durable pertinents</i>
Renforcement des capacités réglementaires, juridiques, politiques et institutionnelles des pays pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations découlant du Protocole LBS, pour appuyer les accords multilatéraux sur l'environnement et pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents et d'autres objectifs environnementaux arrêtés aux niveaux international et régional.	<p>i) Augmentation du nombre de pays adhérant au Protocole LBS et à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et les ratifiant ;</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays rendant compte des progrès réalisés quant au renforcement de leurs capacités institutionnelles et à l'amélioration des cadres réglementaire, juridique et stratégique afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations découlant du Protocole LBS et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents et d'autres objectifs environnementaux arrêtés aux niveaux international et régional ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance environnementale 	Article III	6.2, 6.3, 11.6, 12.4, 12.5, 14.1, 14.2, 14.7
Capacité accrue des pays à établir et à mettre en œuvre des plans d'action locaux et/ou nationaux pour la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution.	Augmentation du nombre de pays établissant et mettant en œuvre des plans locaux et nationaux de réduction de la pollution, y compris des programmes de suivi et d'évaluation nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Écosystèmes productifs et en bonne santé • Gouvernance environnementale • Produits chimiques et déchets 	Articles III, VI, VII, XII, XIV	3.3, 3.9, 6.2, 6.3, 9.4, 12.4, 12.5, 14.1, 14.2

Objectif : 2. Donner aux parties prenantes les moyens de formuler des politiques et de prendre des décisions en toute connaissance de cause, en armant celles-ci d'informations et de connaissances scientifiques sur la région des Caraïbes				
<i>Réalisations prévues</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Sous-programme(s) du PNUE connexes</i>	<i>Obligations découlant du Protocole LBS</i>	
Prise de décisions plus éclairées et capacité renforcée en matière de formulation des politiques en vue d'améliorer la gestion des ressources marines et côtières de la région des Caraïbes, grâce à une augmentation de la production, de la diffusion et de l'utilisation de données et d'informations de qualité et à des processus participatifs.	<p>i) Augmentation du nombre de partenariats, ou renforcement des partenariats existants, pour la gestion des données et de l'information ;</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays et d'instances et d'institutions utilisant des données sur les tendances environnementales pour élaborer leurs politiques et/ou prendre d'autres mesures ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • État de l'environnement • Gouvernance environnementale 	Articles V, X, XI, XIII	14.a, 17.16, 17.17
Augmentation des options de financement et des capacités des États et d'autres parties prenantes pour évaluer, contrôler et réduire les risques à la santé humaine et à l'environnement posés par les sources de pollution marine due aux activités terrestres et marines, y compris aux produits chimiques et aux déchets, et par les activités connexes.	Augmentation du nombre de pays utilisant les outils, les mécanismes, les stratégies, les technologies et les systèmes d'aide à la décision disponibles pour contrôler, analyser, évaluer et diffuser des données et des informations sur l'environnement, y compris pour mieux sensibiliser et faciliter la prise de décisions ;	<ul style="list-style-type: none"> • État de l'environnement • Gouvernance environnementale • Produits chimiques et déchets 	Articles VI, VIII	8.3, 12.8, 12a, 14.1, 14.2, 14.a

17. On trouvera ci-après un résumé des nouveaux projets et des projets en cours pour l'exercice biennal 2017-2018.

III. Projets et activités

A. Projets du Fonds pour l'environnement mondial

Projet proposé

<p>i) Une approche intégrée de la gestion des eaux usées et des produits chimiques nocifs à l'aide de solutions techniques innovantes et la promotion de mécanismes de financement par l'intermédiaire du Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées dans la région des Caraïbes (CReW+) (nouveau)</p>
<p>Budget total du projet : 286 873 075 dollars des États-Unis — estimation (cofinancement en espèces, en nature et par des prêts inclus)</p> <p>Total des fonds du FEM (BID et PNUE) : 15 712 385 dollars — estimation</p> <p>Total des fonds du FEM (PNUE) : 3 millions de dollars — estimation</p>
<p>Budget d'exercice biennal (PNUE) : 1,0 million de dollars — estimation</p>
<p>Calendrier : 4 ans (2017 : préparation de l'ensemble du projet ; 2018 à 2020 : mise en œuvre du projet, sous réserve de l'approbation du FEM)</p>
<p>Portée : Régionale : Barbade, Belize, Costa Rica, Guatemala, Guyana, Honduras, Jamaïque, Panama, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Cuba, Colombie, Mexique, République dominicaine, Grenade et Saint-Kitts-et-Nevis.</p>
<p>Partenaires : Banque interaméricaine de développement et Banque de développement des Caraïbes</p>
<p>Articles/Annexes du Protocole LBS : Articles III, V, VI, VII, X, XI ; Annexe III.</p>
<p>Site Web : www.gefcrew.org</p>

Introduction

18. Afin de poursuivre l'important travail entrepris dans le cadre du CReW du FEM – qui a aidé les pays participants à se conformer davantage au Protocole LBS, le PEC et le Groupe de coordination du projet CReW du FEM travaillent actuellement sur un projet de suivi de grande envergure intitulé « CReW + ». Le PEC et le Groupe de la gestion du projet CReW-FEM ont élaboré un formulaire de description de projet qui a été soumis pour examen au Secrétariat du FEM en juillet 2016. Il est cours de révision et sera présenté de nouveau d'ici la fin de 2016. Sous réserve de l'approbation du FEM, le document complet sera soumis au début de l'année 2017. Le projet dudit formulaire est fourni à titre de document d'information pour la réunion [UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.14].
19. Le projet CReW-FEM mettra à profit une solide base de connaissances techniques des systèmes de traitement des eaux et des exemples pratiques de succès obtenu depuis les cinq années au cours desquelles des activités de mise en œuvre ont été réalisées dans 13 pays de la région des Caraïbes. Le projet permettra d'encourager les autres pays participants et de les aider à dégager et à établir des mécanismes de financement novateurs et des solutions technologiques reproductibles, durables, adaptées à leur échelle et répondant à leurs besoins.

20. La portée et l'ambition du projet CReW+ du FEM se sont considérablement étendues au CReW-FEM. On reconnaît de plus en plus les risques entre les maladies à transmission vectorielle et les nouveaux contaminants, ainsi que la nature complexe et multisectorielle des nombreuses parties prenantes déjà impliquées et touchées par la situation du secteur.

Objectif :

21. L'objectif principal du CReW+ du FEM est de mettre en œuvre de nouvelles solutions technologiques et de financement novatrices et rentables pour la gestion des eaux usées qui peuvent être transposées à une échelle supérieure afin de réduire considérablement les effets négatifs des substances toxiques, y compris des déchets et des produits chimiques nocifs, sur l'environnement et la population de la région des Caraïbes. Le projet contribuera non seulement au renforcement de l'environnement favorable, mais aussi à l'identification de solutions propres au contexte qui permettront de relever de manière plus holistique les défis que pose la gestion des eaux usées, à l'aide d'approches intégrées. Il vise également à tirer parti des « eaux usées » en vue de protéger les ressources en eau par le traitement des eaux usées.
22. Il est proposé que le projet se compose de cinq grands volets axés sur la gestion intégrée des ressources en eau et des eaux usées. Ces volets sont les suivants :

Volet I : Réforme du cadre (institutionnel, stratégique, législatif et réglementaire)

Volet II : Établissement de moyens de financement durables et sur mesures (urbain et rural)

Volet III : Définition d'une infrastructure et de mécanismes de financement novateurs

Volet IV : Mise en œuvre de solutions (à l'échelle des communautés rurales et locales)

Volet V : Gestion des connaissances et promotion.

Activités

23. On trouvera dans le tableau ci-dessous les principales activités à entreprendre au titre de chaque volet et le projet de budget détaillé.

Volets du projet et objectifs de développement durable connexes	Financement du projet FEM	Cofinancement
Volet I Réforme du cadre institutionnel, stratégique, législatif et réglementaire de gestion intégrée des ressources en eau et des eaux usées	2 191 000	16 571 159\$
Volet II Établissement de moyens de financement durables et sur mesure pour la gestion intégrée des ressources en eau et des eaux usées dans les zones urbaines et rurales	1 325 000 \$	26 933 906\$
Volet III Mise en œuvre de solutions de gestion intégrée des ressources en eau et des eaux usées à l'échelle des communautés rurales et locales	7 756 944 \$	165 449 909 \$
Volet IV Promotion y gestion écologiquement rationnelle de boue résiduaire qui contiens des polluants organiques persistants (POP) y produits chimiques nocifs	2 534 232 \$	57 148 800 \$

Volets du projet et objectifs de développement durable connexes	Financement du projet FEM	Cofinancement
Volet V Gestion des connaissances et sensibilisation, y compris en ce qui a trait à l'importance de la gestion des ressources en eau et des eaux usées, ainsi qu'aux produits chimiques et aux déchets, pour réaliser les objectifs de développement durable	1 927 000 \$	8 890 410 \$
Sous-total	14 964 176 \$	274 994 184 \$
Coûts de gestion de projet	748 209 \$	11 878 891 \$
COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	15 712 385 \$	286 873 075 \$

ii) Intégrer la gestion des eaux, des terres et des écosystèmes dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes (IWEco) (en cours)
Budget total du projet : 88 739 763 dollars des États-Unis (montant indicatif de cofinancement en espèces et en nature de 68 017 191 dollars compris)
Total des fonds du FEM : 20 722 572 dollars
Budget d'exercice biennal (PNUE) : 11 641 626 dollars
Calendrier : 5 ans (2015-2020)
Portée : <i>Régionale</i> : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Cuba, Grenade, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago
Organismes partenaires : Programme des Nations Unies pour le développement, Agence de santé publique pour les Caraïbes, Programme de microfinancements du FEM et les centres d'activités régionaux LBS.
Articles/Annexes du Protocole LBS : Plusieurs articles ; Annexes III et IV.

Introduction

24. Les défis auxquels font face les petits États insulaires en développement des Caraïbes - compte tenu de leur petite masse terrestre, de leur économie vulnérable, de leur forte dépendance à l'égard des ressources énergétiques et du nombre croissant de leur population - impliquent que des efforts concertés doivent être déployés afin de traduire la notion de développement durable en une pratique réaliste. Tout le monde sait que les petits États insulaires en développement seront les plus directement touchés par les changements climatiques quant à l'étendue et à l'intensité de l'impact. Les gouvernements doivent donc continuer d'accélérer le processus pour sauvegarder les ressources naturelles, de sorte que les collectivités et les écosystèmes puissent présenter une meilleure résilience aux effets des changements climatiques. En dépit des progrès réalisés sur plusieurs fronts, de nombreux obstacles subsistent eu égard à la gestion des terres, de la biodiversité et des ressources en eau, ainsi qu'à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, tels que la

Convention de Cartagena et le Protocole LBS. Pour éliminer ces obstacles, le projet IWeco-FEM se servira des résultats des initiatives antérieures, en particulier du projet IWCAM-FEM dont l'organisme d'exécution était le PEC.

25. Les petits États insulaires en développement ont des besoins précis et des problèmes spécifiques en rapport avec le développement durable et l'environnement. Les cibles approuvées au travers de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), du document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement intitulé « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) » et des objectifs de développement durable les plus pertinents pour ce projet sont notamment :
- a. La nécessité d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et des Orientations de Samoa ;
 - b. La nécessité de concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes relatifs à l'eau douce et des activités sur la biodiversité marine et côtière ;
 - c. La mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres dans les petits États insulaires en développement pour prévenir, réduire et contrôler la pollution et les déchets ;
 - d. La nécessité de contribuer au renforcement des capacités afin de réduire et de contrôler les déchets et la pollution, et de gérer et d'entretenir des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;
 - e. La nécessité d'aborder les cibles relatives à la gestion intégrée des ressources en eau ;
 - f. La nécessité de formuler et de mettre en œuvre des méthodes de gestion écosystémique, y compris la gestion intégrée des terres et des plans d'utilisation des eaux, et de renforcer les capacités des gouvernements, des autorités locales et des communautés à surveiller et à contrôler la quantité et la qualité des terres et des ressources en eau ;
 - g. La nécessité de promouvoir des programmes visant à améliorer durablement le rendement des sols et à utiliser les ressources en eau de façon plus rationnelle et viable dans l'agriculture, la foresterie, les zones humides, les pêcheries artisanales et l'aquaculture, notamment en utilisant des techniques autochtones ou issues des communautés locales ;
 - h. La nécessité d'aider directement les pays à réaliser l'objectif de développement durable 6 sur l'eau et l'assainissement, 13 sur les changements climatiques, 14 sur les océans et 15 sur les écosystèmes terrestres, et de contribuer à la réalisation d'autres de ces objectifs, notamment celui visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et à améliorer la qualité de vie.
26. Six pays participants ont ratifié le Protocole LBS, qui est entré en vigueur en août 2010. Les Parties contractantes sont désormais tenues de s'acquitter de leurs obligations concernant les eaux usées domestiques et les déversements polluants dans les zones côtières de la région. Ainsi, le soutien (du FEM) pour satisfaire à ces obligations sera opportun et appréciable afin d'entreprendre des mesures essentielles de gestion de l'environnement en vertu du Protocole.
27. Le projet proposé aurait divers avantages socioéconomiques immédiats pour les communautés locales. Il sera essentiel d'assurer le reboisement des zones côtières et la prévention de la destruction de l'habitat, telle que la protection des mangroves, pour mettre en œuvre des stratégies d'adaptation écosystémique atténuant la vulnérabilité des communautés côtières aux changements climatiques. Enrayer le déclin des écosystèmes côtiers permettrait également de générer et de garantir des revenus

économiques et la sécurité alimentaire et d'améliorer les moyens de subsistance dans la zone côtière. L'adoption de stratégies de développement durable offrira également des possibilités économiques à long terme pour les communautés côtières de la région. Plus précisément, les activités relevant du projet faciliteront l'accroissement des éventuels investissements dans ces petits États insulaires en développement, du fait de l'amélioration des régimes d'aménagement des bassins hydrographiques, d'un meilleur accès à l'eau potable et de l'amélioration de la gestion des ressources côtières. L'apport de recettes dans les économies nationale et locale permettra d'intensifier les efforts visant à protéger les services des écosystèmes qui sont utiles pour le développement durable à long terme. Les communautés locales et les groupes de femmes participeraient à la conception et à la mise en œuvre des interventions à petite échelle pour appliquer le principe d'équité et de durabilité. À l'échelle régionale, ce projet permettra aux petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes de disposer des méthodes et des procédés adéquats pour évaluer la valeur de leurs terres, de l'eau et des ressources côtières et pour intégrer ces résultats à leurs plans d'action nationaux pour la protection de l'environnement ainsi qu'à leurs plans nationaux de développement économique.

Objectif :

28. Mettre en œuvre une approche intégrée de gestion des terres, des ressources en eau et des services des écosystèmes, soutenue par des réformes politiques, institutionnelles et législatives, mettre en œuvre des technologies appropriées et efficaces afin de contribuer davantage aux objectifs mondiaux sur l'accès à un approvisionnement en eau fiable et sûr et à l'amélioration des infrastructures d'assainissement, et contribuer à l'amélioration de la santé des écosystèmes dans les Caraïbes.

Il est proposé que le projet se compose de quatre grands volets, à savoir :

Volet I : Élaboration et mise en œuvre de stratégies intégrées novatrices de gestion durable des terres (GDT) ;

Volet II : Renforcement de la GDT, de la surveillance des écosystèmes et du cadre d'indicateurs ;

Volet III : Renforcement des capacités de gestion des services des écosystèmes (institutionnel, stratégique, législatif et réglementaire) ;

Volet IV : Renforcer l'échange des connaissances, les meilleures pratiques, la reproduction et la participation des parties prenantes.

Activités

29. Les principales activités à entreprendre au titre de chaque volet du projet sont notamment :

Volet du projet	Type de subvention (TA/INV)	Résultats escomptés	Produits escomptés	Montant indicatif de financement du FT concerné (FEM/Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques) (\$)	Montant indicatif de cofinancement (\$)
Volet V1 : Élaboration et mise en œuvre d'approches intégrées, novatrices, ciblées et résilientes aux changements climatiques dans le cadre de la gestion durable des terres, de la gestion intégrée des ressources en eau (y compris l'utilisation efficiente de l'eau), de la gestion intégrée des zones côtières et de l'entretien des services des écosystèmes.	TA	Résultat V1.1. Réduction mesurable des difficultés in situ grâce à des interventions appropriées de gestion durable des terres, des écosystèmes et des ressources en eau qui tiennent compte des changements climatiques.	Produit 1.1.a. Instauration de mesures de protection et de restauration des bassins hydrographiques	1 480 543	1 980 591
			Produit 1.1.b. Mise en place de solutions de restauration de zones riveraines, en particulier en amont des sources d'eau et des zones d'alimentation	655 800	1 209 257
			Produit 1.1.c. Instauration de mesures de restauration des zones forestières, côtières, estuariennes et de mangrove, en particulier des zones présentant des risques élevés d'inondation causée par les tempêtes	1 715 420	3 635 633
			Produit 1.1.d. Gestion des effluents (réutilisation de l'eau, recyclage) et instauration de mesures de réduction de la pollution pour les entités commerciales/industrielles et les zones agricoles et habitées	1 173 685	1 392 778
			Produit 1.1.e. Mesures de conservation et de restauration destinées à augmenter l'abondance et la diversité des espèces autochtones et endémiques	2 983 390	8 376 464

Volet du projet	Type de subvention (TA/INV)	Résultats escomptés	Produits escomptés	Montant indicatif de financement du FT concerné (FEM/Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques) (\$)	Montant indicatif de cofinancement (\$)
		Résultat V1.2. Meilleurs moyens de subsistance et d'avantages socioéconomiques communs pour les collectivités ciblées grâce à l'amélioration du fonctionnement des services écosystémiques	Produit 1.2.a. Augmentation des systèmes d'approvisionnement en eau utilisant l'eau de pluie au sein des communautés souffrant d'un sérieux stress hydrique	50 500	50 000
			Produit 1.2.b. Amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau en vue d'un bon acheminement et plus grand accès à l'approvisionnement en eau salubre parmi les communautés souffrant d'un sérieux stress hydrique	15 800	503 104
			Produit 1.2.c. Possibilités de production de recettes et de création d'emplois par les communautés et le secteur privé associés aux activités du projet (SGP)	1 245 000	1 755 770
			Produit 2. Renforcement des systèmes de suivi nationaux	1 424 500	5 121 524
			Produit 3. Renforcement des capacités ainsi que de la législation et de la politique nationales	960 390	5 091 953
			Produit 4. Produits, outils et méthodes axés sur le savoir	598 386	1 394 620

Volet du projet	Type de subvention (TA/INV)	Résultats escomptés	Produits escomptés	Montant indicatif de financement du FT concerné (FEM/Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques) (\$)	Montant indicatif de cofinancement (\$)
Volet V2 : Renforcement de la gestion durable des terres, de la gestion intégrée des ressources en eau (et de l'utilisation efficiente de l'eau), de la surveillance des écosystèmes et du cadre d'indicateurs	TA	Résultat V2.1 Renforcer les systèmes nationaux et régionaux de suivi de l'état écologique par rapport aux principaux accords internationaux	Produit 2.1.1 Recueil d'indicateurs environnementaux régionaux	132 910	4 292 200
			Produit 2.1.2 Protocoles et études de recherche scientifique pour contribuer au suivi des projets nationaux	639 252	3 693 350
			Produit 2.1.3. Garantie de capacités de suivi et d'évaluation sur le terrain	265 810	2 712 125
			Produit 2.1.4 Systèmes et outils d'aide à la prise de décision	265 810	1 572 825
Volet V3 : Renforcement des réformes législatives, institutionnelles et de politique, et renforcement des capacités de gestion durable des terres, de gestion intégrée des ressources en eau, de l'utilisation efficiente de l'eau et de gestion des services des écosystèmes	TA	RÉSULTAT V3.1 Renforcement des politiques et de la législation pour une gestion efficace des terres, des écosystèmes et des ressources en eau qui tient compte des changements climatiques.	Produit 3.1.1 Politiques et réglementations nationales nouvelles et/ou révisées relatives à la gestion des écosystèmes, des terres et des ressources en eau	1 798 930	2 576 400

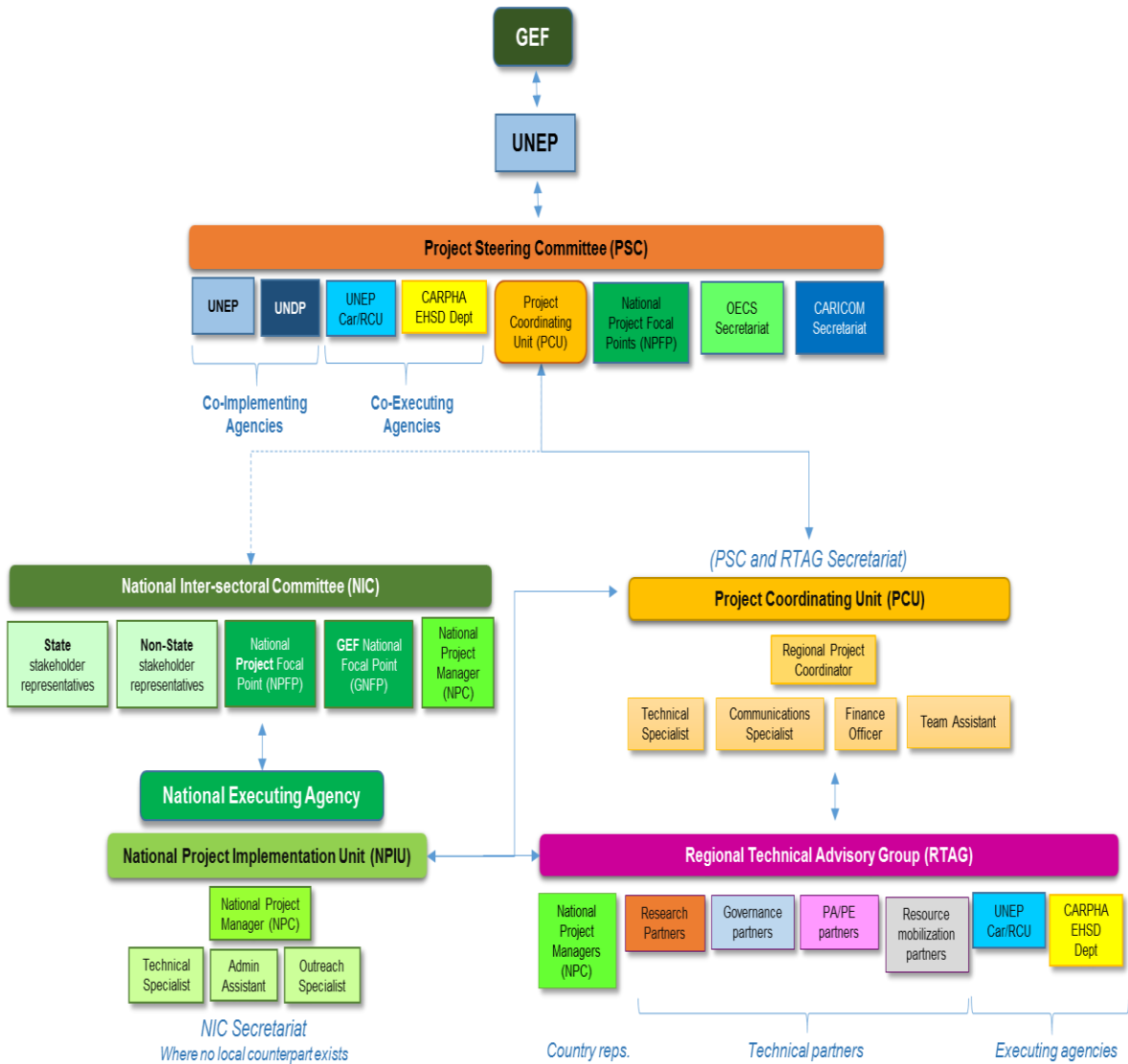
Volet du projet	Type de subvention (TA/INV)	Résultats escomptés	Produits escomptés	Montant indicatif de financement du FT concerné (FEM/Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques) (\$)	Montant indicatif de cofinancement (\$)
			Produit 3.1.2 Stratégies et plans nationaux et régionaux nouveaux et/ou révisés pour une meilleure gestion des terres, des écosystèmes et des ressources en eau	1 798 930	3 101 800
		Résultat V1.1. Renforcement des capacités des institutions nationales et régionales et d'autres parties prenantes en vue d'une gestion des terres, des écosystèmes et des ressources en eau qui tient compte des changements climatiques.	Produit 3.2.1. Renforcement des mécanismes nationaux de coordination et de consultation participative	416 188	2 012 400
			Produit 3.2.2. Programmes de formation et de renforcement des capacités afin d'appuyer la mise en œuvre de la gestion des terres, des écosystèmes et des ressources en eaux dans les organismes gouvernementaux, les organismes du secteur privé et les organisations de la société civile	1 027 960	3 920 400

Volet du projet	Type de subvention (TA/INV)	Résultats escomptés	Produits escomptés	Montant indicatif de financement du FT concerné (FEM/Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques) (\$)	Montant indicatif de cofinancement (\$)
Volet V4 : Renforcer l'échange des connaissances, les meilleures pratiques, la reproduction et la participation des parties prenantes	TA	Réalisation V4.1 Participation accrue et meilleur accès des professionnels et d'autres parties prenantes aux informations grâce aux réseaux de partage des connaissances ciblées	Produit 4.1.1. Stratégie de sensibilisation/d'éducation du public pour les volets régionaux et nationaux de projet	28 300	1 310 960
			Produit 4.1.2. Évaluations des connaissances, attitudes et pratiques pendant le projet	28 300	597 000
			Produit 4.1.3. Guide des meilleures pratiques, produits s'appuyant des enseignements tirés et réseaux de praticiens	307 811	1 981 000
			Produit 4.1.4. Outils d'apprentissage et de communication novateurs	226 370	2 800 540
			Produit 4.1.5. Site Web du projet (selon les lignes directrices du Réseau international d'échange des apprentissages et des ressources sur l'eau) et produits médiatiques	154 070	1,595500
			Produit 4.1.6. Échanges entre spécialistes ; participation à des forums régionaux et internationaux	99 040	1 760 500
			Produit 4.1.7. Septième Conférence internationale sur l'eau-FEM	345 930	290 000
			Produit 4.1.8. Tenue de deux conférences sur le partenariat du projet IWeco-FEM	198 074	1 204 500
Sous-total				20 037 099	65 933 191
Coûts de gestion de projet				535 473	1 927,703
Suivi et évaluation (MTE/TE)				150 000	156 297
COÛT TOTAL DU PROJET				20 722 572	68 017 191

Le descriptif de projet complet est fourni à titre de document d'information pour la réunion (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.9).

Gestion de projet

30. Le PNUE et le PNUD travailleront ensemble pour mettre en œuvre le projet, le PNUE étant le principal organisme de mise en œuvre. Les organismes d'exécution seront le PEC et l'Agence de santé publique pour les Caraïbes, le PEC étant le principal organisme d'exécution.



iii) Réduire les déchets en mer des Caraïbes grâce à la gestion durable du plastique dans la région des Caraïbes (nouveau)
Budget total du projet : À déterminer
Calendrier : 5 ans (2017-2022)
Portée : Régionale :
Organismes partenaires : Banque interaméricaine de développement (BID)
Articles/Annexes du Protocole LBS : Plusieurs articles ; Annexes III et IV ; Annexe V de la Convention MARPOL

Introduction

30. Selon le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP), 60 à 80 % de la pollution marine mondiale est due à des sources terrestres¹. Cette constatation est en accord avec les travaux entrepris dans les Caraïbes, à savoir la surveillance et le nettoyage des plages, qui révèlent que les activités terrestres sont la principale source de déchets marins².
31. La production de plus en plus accrue de déchets solides résultant d'activités terrestres et maritimes, conjuguée à la lente dégradation de nombreux matériaux abandonnés, conduit à une augmentation progressive des déchets trouvés en mer, dans le fond marin et dans les eaux côtières. En raison de l'augmentation de la production, les déchets plastiques constituent un flux important de déchets solides.
32. Les déchets plastiques représentent la troisième source de déchets municipaux et industriels des villes. Sous l'effet de l'augmentation de la demande d'utilisation d'emballages, de bouteilles et d'autres produits en plastique, la production mondiale de plastique est passée de 204 millions de tonnes en 2002 à 299 millions de tonnes en 2013³. Cette aggravation est devenue un défi majeur pour les autorités locales responsables de la gestion des déchets solides et de l'assainissement.
33. Les déchets plastiques ont la particularité de rester dans l'environnement marin pendant de longues périodes ; ils peuvent parcourir de très longues distances et s'accumuler dans des habitats loin de leur point d'origine. Il s'agit d'un problème planétaire et transfrontière de plus en plus important qui s'étend des côtes aux zones de haute mer et aux zones ne relevant pas de la juridiction nationale.
34. La présente proposition de projet tient compte de l'attention accrue portée à la réduction de la pollution due aux déchets marins dans la région des Caraïbes. Elle sera approfondie et présentée pour examen au Secrétariat du FEM en tant que formulaire de description de projet. Le projet de formulaire de description de projet est fourni à titre de document d'information [UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.18].

¹ GESAMP 1991, *The State of the Marine Environment*, et PNUE, 2006, *The State of the Marine Environment: Regional Assessments*

² PNUE 2006, *Marine Litter in the Wider Caribbean*.

³ « Plastics – the facts 2014/2015 », PlasticsEurope, Bruxelles, Belgique.

35. Les cinq volets du projet global sont :

Volet I : Établir des conditions permettant de résoudre le problème du plastique dans le flux de déchets ;

Volet II : Renforcer les capacités afin de définir/affiner les politiques et les pratiques liées à la gestion des déchets plastiques à l'échelle nationale ;

Volet III : Interventions nationales (y compris projets pilotes nationaux et régionaux) ;

Volet IV : Mise en réseau, communication et implication des populations et des parties prenantes ;

Volet V : Transposition à une plus grande échelle/reproduction

B. Suivi et évaluation

iv) État de la zone de la Convention dans la région des Caraïbes (en cours)
Budget de l'activité : 75 000 dollars
Portée : <i>Régionale</i> — Tous les pays de la région des Caraïbes
Articles/Annexes du Protocole LBS : Articles VI, XII et XIV

Introduction

36. À l'issue de cette activité, le premier rapport sur l'état de la zone de la Convention de Cartagena (SOCAR) dans la région des Caraïbes sera établi. Le rapport permettra de collecter et de présenter des renseignements sur l'état actuel des écosystèmes côtiers et marins dans la région des Caraïbes, les contraintes et leurs raisons, ainsi qu'une évaluation des initiatives de gestion de l'environnement. Les Parties et d'autres organisations partenaires pourront l'utiliser en tant qu'outil opérationnel afin de déterminer les conditions de base et les priorités auxquelles s'atteler dans la région et d'établir des objectifs d'action à l'échelle de la région.
37. L'élaboration du SOCAR marquera le début du processus de présentation de rapports quadriennaux. Le rapport devrait en outre faire pendant au rapport sur l'état des habitats, dont l'élaboration est coordonnée par le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Protocole SPAW).
38. Le projet relatif au grand écosystème marin des Caraïbes (CLME+) du Programme des Nations Unies pour le développement et le projet IWeco, tous deux financés par le FME, fourniront un soutien financier afin d'achever le rapport. À cet égard, le SOCAR devrait être affiné au cours de l'exercice biennal pour en favoriser la cohérence avec le rapport sur l'état des habitats, qui doit être élaboré dans le cadre du sous-programme SPAW.
39. L'établissement du SOCAR contribuera directement au produit 5.2 du projet CLME+ du PNUD/FEM, qui prévoit la mise au point d'un *mécanisme prototype de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de SAP et de l'état des écosystèmes CLME+*. Il se composera des trois éléments complémentaires suivants :

- Approches communes ou compatibles et/ou protocole(s) d'action conjointe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de SAP (et état et condition du projet CLME +) ;
- Portail(s) Web et rapports consacrés au « suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de SAP » et sur « l'état des écosystèmes marins et des ressources marines partagées » dans le cadre du projet CLME+ ; et
- Stratégie/plan de durabilité pour la mise à jour régulière des rapports/portail(s) une fois le projet CLME+ terminé.

40. Le SOCAR contribuera à la mise en œuvre du sous-volet 2 du projet IWeco-FEM sur le renforcement de la gestion durable des terres, la gestion intégrée des ressources en eau (et l'utilisation efficiente de l'eau), de la surveillance des écosystèmes et du cadre d'indicateurs. Le résultat escompté est de renforcer les systèmes nationaux et régionaux de suivi de l'état écologique par rapport aux principaux accords internationaux, dont la Convention de Cartagena et ses protocoles. Les quatre produits relevant du projet IWeco-FEM et auxquels le SOCAR correspondra sont les suivants :

- Produit 2.1.1 Recueil d'indicateurs environnementaux régionaux
- Produit 2.1.2 Recherches scientifiques pour contribuer au suivi des projets nationaux
- Produit 2.1.3. Renforcement des capacités de suivi et d'évaluation sur le terrain
- Produit 2.1.4 Systèmes et outils d'aide à la prise de décision

Activités

41. Les principales activités à entreprendre sont notamment :

- a. Collaborer avec des organismes régionaux et internationaux, ainsi qu'à des programmes et à des projets, pour faciliter les activités appuyant les évaluations de la région des Caraïbes, y compris des consultations, des ateliers, des exposés et des publications. Il s'agira en outre de collaborer à des initiatives telles que le développement de l'Atlas marin des Caraïbes — Phase 2, le PNUE en direct et les projets GEO connexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
- b. Achever le SOCAR de la région des Caraïbes avec le soutien technique de la des centres d'activités régionales LBS et le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, et parvenir à un consensus entre les Parties contractantes sur les questions liées au SOCAR, telles que le caractère sensible des données, la classification des eaux et le suivi des paramètres ;
- c. Conduire un exercice de validation avec les points focaux national et les parties intéressées pertinents sur les données qu'on utilise pour le développement du SOCAR ;
- d. Définir une stratégie de communication pour le partage et la diffusion des résultats du SOCAR, et établir des documents d'orientation, des résumés graphiques et de nouvelles fiches d'information ;
- e. Identifier les opportunités et/ou financement pour soutenir entraînement des Parties contractantes dans la méthodologie Forces–Pressions–État–Impact–Réponses (FPEIR) que utilise le SOCAR et le rapport sur l'Etat du milieu marin sous le projet PNUD/FEM CLME+ ; et

- f. Développer une nouvelle proposition conceptuelle de projet en base des vides de données et les problèmes émergents identifiés dans le SOCAR final.
42. Le PEC poursuivra ses efforts pour mobiliser des ressources aidant les pays à effectuer des contrôles et des évaluations de leurs zones côtières et marines et contribuant à l'élaboration du SOCAR. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la capacité des pays à surveiller les niveaux et les impacts des micro-plastiques, des déchets d'élevage, du mercure, des déchets miniers et des polluants agrochimiques.

C. Gestion des déchets

v.) Soutien à l'Antenne des Caraïbes chargée des déchets marins (en cours)
Budget de l'activité : 120 010 dollars (non financé)
Portée : <i>Régionale</i> — Tous les pays
Articles/Annexes du Protocole LBS : Articles V, VI, X, XI, XIII

Objectif :

43. Renforcer l'Antenne des Caraïbes chargée la gestion des déchets marins et la rendre opérationnelle afin d'appuyer le GPLM et la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la gestion des déchets marins dans la région des Caraïbes (RAPMaLi).

Introduction

44. Peu de sources de pollution n'affecte autant une zone si large ou un nombre de personnes si important que les débris marins. Ce problème environnemental, esthétique et de santé humaine peut entraîner de graves pertes économiques pour les collectivités côtières, le secteur du tourisme et les industries du transport et de la pêche. La région des Caraïbes est en voie de subir de lourdes pertes économiques si les tendances actuelles concernant la dégradation de l'environnement se poursuivent.
45. De par son rôle de coanimateur de la Plateforme régionale pour les déchets marins, qu'il partage avec l'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes, le PEC a, en collaboration avec le PAM, défini cinq concepts de projet qui portent essentiellement sur : 1) la mise à l'essai de stratégies de réduction des déchets marins lors de grands événements culturels, musicaux et sportifs dans la région des Caraïbes, et lors du Carnaval à Trinité-et-Tobago ; 2) l'établissement de corrélations entre les déchets marins et la prévalence de problèmes de santé publique causés par les moustiques ; 3) la présence de microplastiques dans le tractus intestinal de poissons exploités à des fins commerciales à Grenade ; 4) les innovations et l'analyse des coûts des éventuelles actions à entreprendre pour lutter contre les déchets marins ; et 5) l'évaluation régionale des initiatives de lutte contre les déchets marins dans les Caraïbes. Le projet de proposition de ces concepts est disponible [document d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.13]. Le PEC s'efforcera en priorité de trouver les fonds nécessaires à la réalisation des activités portant sur l'innovation et l'analyse des coûts des éventuelles actions à entreprendre pour lutter contre les déchets marins, ainsi qu'à l'évaluation régionale des initiatives de lutte contre les déchets marins dans les Caraïbes.

46. Le Programme pour l'environnement des Caraïbes, l'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes et le Programme d'action mondial travailleront de concert pour dégager les financements possibles afin de mettre en œuvre ces projets. Ils détermineront également les possibilités de mise au point et de mise en œuvre d'autres interventions prioritaires de lutte contre les déchets marins. Le PEC continuera par ailleurs à promouvoir la mise en œuvre du RAPMaLi actualisé, qui a été approuvé dans un premier temps lors de la XIIIe réunion intergouvernementale. Il emploiera le RAPMaLi comme cadre de soutien à la mise en œuvre de la Stratégie d'Honolulu, du Partenariat mondial sur les déchets marins et du Partenariat mondial sur la gestion des déchets du PNUE.

Activités

47. Les principales activités à entreprendre sont notamment :

- a. En collaboration avec l'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes et le Programme d'action mondial, déterminer les sources potentielles de financement pour l'implémentation, réplification et/ou amélioration des cinq concepts de projet ;
- b. Soutenir la création et la mise en œuvre de projets destinés à améliorer la gestion des déchets marins dans la région des Caraïbes, particulièrement ceux visant à réduire les déchets solides et le plastique et à en favoriser la réutilisation et le recyclage ;
- c. Faciliter la mise en réseau et la communication de l'Antenne des Caraïbes en se servant du matériel pédagogique et de sensibilisation mis au point par le PEC ;
- d. Collaborer avec la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE pour contribuer à la recherche et à la mise en œuvre de projets pilotes sur la gestion des déchets solides ;
- e. Trouver des façons de renforcer la collaboration avec le sous-programme SPAW en ce qui a trait aux incidences des déchets marins sur les aires protégées et la faune ; et
- f. Déterminer les ressources nécessaires à la réalisation de notre inventaire de la production de déchets solides et de matières plastiques dans chacun des pays de la région des Caraïbes et évaluer les systèmes de collecte, de transport et d'élimination, et identifier les opportunités et les défis pour améliorer ces systèmes. Cela inclura la prise en compte de la réutilisation, du recyclage et d'autres mesures de gestion des déchets ; et
- g. Établir des synergies, le cas échéant avec la Coalition des sacs en plastique lancée par le Gouvernement français.

vi.) Initiative zéro déchet dans les Caraïbes : Réduire les déchets marins grâce à une meilleure gestion des déchets solides (en cours)
Budget de l'activité : 60 000 dollars des États-Unis
Portée : Jamaïque et Panama (pays pilotes)
Partenaires : Agence de protection de l'environnement des États-Unis et le Peace Corps des États-Unis
Articles/Annexes du Protocole LBS : Articles V, VI, X, XI et XIII et Annexe V ;

Objectif :

48. Appuyer les actions locales visant à réduire les déchets d'origine terrestre dans les collectivités locales et aider les gouvernements nationaux à prendre des mesures pour réduire considérablement les déchets et pour empêcher que ceux-ci atteignent la mer des Caraïbes.

Introduction

49. L'un des plus grands défis auxquels doit faire face la région des Caraïbes est le manque de développement de ses infrastructures de gestion des déchets solides, qui entraîne des flux de déchets ayant des répercussions négatives sur les voies navigables intérieures (y compris les cours d'eau et les ravins), ainsi que sur les rivières, les collectivités côtières et les écosystèmes marins. Mobilisant les parties prenantes afin de cerner les besoins prioritaires et d'élaborer divers projets et activités, cette initiative aidera la Jamaïque et le Panama à contrôler et à réduire les déchets/déchets solides d'origine terrestre et à empêcher qu'ils entrent dans les cours d'eau et qu'ils polluent l'environnement côtier et marin.
50. La Jamaïque et le Panama sont parties au Protocole LBS. La mise en œuvre réussie des projets et activités proposés aidera donc les deux pays à s'acquitter de leurs obligations découlant du Protocole LBS et à prendre des mesures pour prévenir, réduire et combattre la pollution de la zone de la Convention.
51. En collaboration avec l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, le PEC favorisera les synergies et la coordination entre les divers projets et activités sur les déchets solides et les déchets marins, et aidera chacun des pays à établir une approche plus intégrée et cohérente de gestion des déchets solides et des déchets marins, en mettant l'accent sur les collectivités locales. Ces efforts seront soutenus par le Peace Corps des États-Unis, qui formera ses bénévoles en Jamaïque et au Panama à l'approche adoptée dans le cadre de l'initiative zéro déchet, de sorte qu'ils puissent former et aider leurs homologues à mettre en œuvre des projets à petite échelle au sein de leurs collectivités locales.
52. Le PEC guidera le processus et travaillera avec des organisations non gouvernementales, des associations locales et d'autres acteurs de la région pour faciliter la mise en œuvre de ces projets de gestion des déchets solides et des déchets marins. Par ailleurs, les organismes partenaires s'emploieront à diffuser auprès des parties intéressées et du grand public un message plus uniforme concernant la gestion des déchets solides.

53. Cette initiative s'inspirera des actions d'utilisation rationnelle des ressources du PNUE menées dans la région pour réduire la production de déchets dans les principaux secteurs et encourager l'utilisation de bons outils de gestion des déchets solides avec les organismes gouvernementaux. En tant que Secrétariat de la Convention de Cartagena et du Protocole LBS, le PEC continuera de soutenir cette démarche visant à réduire et à prévenir les déchets marins, telle que présentée dans le Plan d'action régional pour la gestion des déchets marins dans la région des Caraïbes.
54. Co-animateur de la Plateforme régionale pour les déchets marins, avec l'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes, le PEC veillera à la durabilité dans les pays, de sorte à répondre à leurs besoins en matière de gestion des déchets solides. Il s'assurera également que ce projet est coordonné avec d'autres projets, l'objectif étant d'améliorer les synergies et d'élaborer des directives sur les meilleures pratiques pour dégager des méthodes globales de gestion des déchets solides qui pourront être partagées dans toute la région.
55. Ces directives seront en accord avec les directives techniques relatives à la gestion écologiquement rationnelle des déchets qui relèvent de la Convention de Bâle, le Partenariat mondial sur les déchets marins du PNUE (relevant du Programme d'action mondial), le Partenariat mondial du PNUE sur les déchets solides, la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (Convention MARPOL) et avec d'autres accords multilatéraux pertinents et initiatives axées sur la consommation et la production durables. Elles aideront également à désigner la mer des Caraïbes comme zone spéciale au titre de l'Annexe V relative aux rejets des ordures de la Convention MARPOL.

Activités

56. Les principales activités à entreprendre sont notamment :
 - a. Appuyer la planification et la tenue d'au moins deux ateliers de dialogue entre parties prenantes dans chaque pays, auxquels participeront des organismes gouvernementaux, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, pour déterminer les priorités de gestion des déchets solides et les solutions les plus appropriées et les plus rentables qui aideraient à empêcher les débris d'entrer dans les cours d'eau et dans la mer des Caraïbes ;
 - b. Mettre au point et appliquer un ensemble d'outils de participation publique conçus pour les déchets marins ;
 - c. Promouvoir les activités d'information et de sensibilisation auprès des médias, des organisations de la société civile, des collectivités locales et des autorités municipales pour mieux faire connaître les déchets solides, leurs effets sur la santé de l'homme et de l'environnement et la santé, les mesures de gestion, notamment de nouveaux moyens de subsistance ;
 - d. Soutenir les projets pilotes définis dans le cadre du processus de dialogue des parties prenantes ;
 - e. Partager les résultats des projets pilotes avec les acteurs régionaux et les rendre disponibles via le site Web du PEC ;
 - f. Relever les possibilités de reproduction et de transposition à une plus grande échelle parmi les autres parties au Protocole LBS, y compris définir de nouveaux concepts de projets proposés en vue d'obtenir d'éventuels financements. Il s'agira de renforcer les partenariats entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé.

D. Programmes d'action nationaux

vii.) Tirer parti des innovations pour réduire la pollution par les nutriments due à l'évacuation des eaux usées et aux rejets agricoles dans les cours d'eau, le milieu côtier et le milieu marin de la mer des Caraïbes
--

Budget du projet : 235 000 dollars des États-Unis
--

Portée : Jamaïque et Costa Rica

Articles/Annexes du Protocole LBS : Annexes III et IV
--

Objectifs

57. Déployer des technologies novatrices, économiquement viables et adaptées aux petites collectivités côtières pour favoriser l'assimilation, la répliation et l'accroissement des investissements ;
58. Diffuser les meilleures pratiques agricoles de gestion des nutriments dans les domaines de la conservation, du recyclage et de l'utilisation efficaces des nutriments, et intégrer des approches climatiquement rationnelles ;
59. Renforcer les partenariats entre les groupes bénéficiaires sur place et les institutions locales et régionales afin de partager les meilleures pratiques au moyen de la Plateforme caribéenne de gestion des nutriments et de la Plateforme caribéenne de gestion des eaux usées.

Introduction

60. Selon les estimations, jusqu'à 85 % des eaux usées rejetées dans la mer des Caraïbes ne sont pas traitées. Les eaux côtières de la mer des Caraïbes étant de plus en plus victimes des effets néfastes de la pollution, l'intégrité des écosystèmes marins est compromise, de même que la qualité des eaux récréatives, qui sont particulièrement importantes pour l'économie de tous les pays de la région sur le plan du tourisme et de la pêche.
61. En collaboration avec le Programme d'action mondial, le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments et GW²I, le PEC a soumis une proposition de projet au Département d'État des États-Unis pour fournir et mettre en œuvre des solutions novatrices en Jamaïque et au Costa Rica qui pourront ensuite être reproduites et transposées à une plus grande échelle afin de contribuer à l'atténuation de la charge en éléments nutritifs dans les eaux côtières des Caraïbes. Le projet vise à s'attaquer directement aux effets des écoulements urbains, du ruissellement des terres agricoles et des rejets d'eaux usées dans les deux pays.
62. Ce projet s'appuiera sur le travail de nombreuses initiatives menées dans la région en faveur des meilleures pratiques et technologies évolutives relatives à la charge en éléments nutritifs, à la déviation et au traitement des eaux usées et à la protection des ressources en eau dans la région [par exemple, le projet relatif à la gestion intégrée des bassins versants et du littoral (GEF-IWCAM) et le projet du Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées (GEF-CReW), tous deux financés par le FEM].

63. Le projet ciblera les communautés rurales/côtières à faible revenu enregistrant de faibles taux de collecte et de traitement des eaux usées, ce qui constitue une menace pour l'environnement marin local.

64. Il est proposé que le projet se compose de quatre grands volets, à savoir :

Volet I : Investissement dans la réduction des rejets d'eaux usées et de nutriments ;

Volet II : Gestion des connaissances ;

Volet III : Plaidoyer et sensibilisation ;

Volet IV : Instauration de partenariats.

Activités

65. On trouvera ci-après le tableau du programme de travail résumant les principales activités à entreprendre au titre de chaque volet :

Activités principales, objectifs à atteindre et/ou grandes étapes	Année 1				Année 2			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
C1. Investissement								
1.1 Réseau d'assainissement à petite échelle								
1.1.1. Étude exploratoire sur place								
1.1.2. Conception technique								
1.1.3. Sélection de l'entrepreneur et rémunération								
1.1.4. Installation								
1.1.5. Formation des opérateurs								
1.1.6. Mise à disposition								
1.2 Ruissellement de nutriments agricoles								
1.2.1. Étude exploratoire sur place								
1.2.2. Conception technique								
1.2.3. Sélection de l'entrepreneur et rémunération								
1.2.4. Installation et formation								
1.3 Utilisation efficace de nutriments : application d'engrais et recyclage								
1.3.1. Étude exploratoire sur place								
1.3.2. Mise en œuvre du plan/programme d'utilisation efficace de nutriments								
1.3.3. Formation								
C2. Gestion des connaissances								
2.1 Directives techniques sur l'application de solutions								
2.1.1. Conceptualiser								
2.1.2. Rédiger le contenu								
2.2 Synthèse des enseignements tirés								
2.2.1. Rédiger le contenu								
2.3 Acquisition d'outils de contrôle sur le terrain et directives								
2.3.1. Acquisition de matériel de base								
2.3.2. Formation sur place à l'utilisation des installations et des outils et à l'établissement de rapports (méthodes des sciences citoyennes)								
2.3.3. Rédaction des directives et validation								
2.3.4. Publication : diffusion de supports écrits et numériques								

Activités principales, objectifs à atteindre et/ou grandes	Année 1				Année 2			
C3. Plaidoyer et sensibilisation								
3.1 Vidéos courtes								
3.1.1. Formation sur place aux techniques de tournage sur appareil intelligent (personnel de projet)								
3.1.2. Élaboration et révision de présentations								
3.2 Documentation imprimée								
3.2.1. Élaborer ou contribuer à l'élaboration 1) d'affiches, 2) de brochures dans les langues correspondantes.								
3.2.2. Impression des produits et diffusion								
3.3 Réunions-débats et séminaires								
3.3.1. Organisation de 4 événements spéciaux de sensibilisation sur les sites du projet								
C4. Instauration de partenariats								
4.1 Renforcement de la collaboration avec le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments et l'Initiative mondiale sur les eaux usées								
4.1.1 Organisation d'au moins deux réunions des plateformes régionales du GPNM et de la GW2I. Au moins 10 participants bénéficieront de la prise en charge de leurs frais de voyage et d'hébergement.								
4.2 Présence aux réunions								
4.2.1. Participants du projet assisteront aux réunions de la CWWA, de la CAWASA, de l'IICA, de la FAO et du PNUE afin de rendre compte de l'état d'avancement du projet (4 réunions ; 4 participants dont le voyage est pris en charge)								

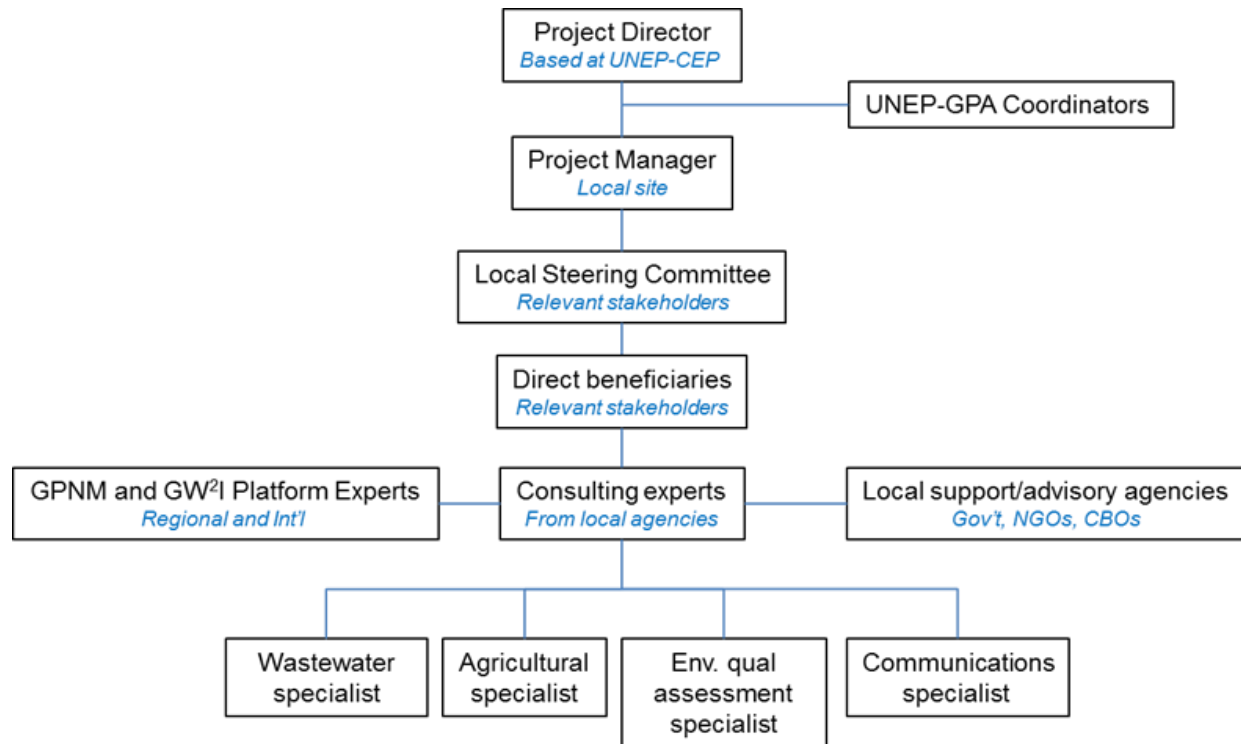
On trouvera ci-après une répartition indicative des frais afférents au projet :

	Fonds fédéraux demandés
A Personnel	24 000
B Avantages sociaux	0
C Déplacement	25 000
D Matériel	0
E Approvisionnement	12 500
F Contractuel	69 775
G Construction	86 000
H Autres coûts directs	27 725
I Total des frais directs	245 000
J Total des frais indirects	0
K COÛT TOTAL DU PROJET	245 000
L PARTAGE DES DÉPENSES (LE CAS ÉCHÉANT)	30 000

La proposition de projet, accompagnée de la répartition détaillée du budget, est disponible dans le document d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.15.

Gestion de projet

66. Le PEC sera le principal organisme d'exécution. On trouvera des détails sur les arrangements administratifs destinés à appuyer le projet dans l'organigramme ci-dessous.



viii) Soutien à la Plateforme caribéenne de gestion des nutriments (en cours)
Budget de l'activité : 600 000 dollars des États-Unis
Portée : Régionale :
Articles/Annexes du Protocole LBS : Annexe IV

Introduction

67. La moitié de la sécurité alimentaire est tributaire de l'azote et du phosphore, ainsi que de leur utilisation dans les engrais pour les cultures. La libération de nutriments des engrais, des eaux usées, de l'aquaculture et d'autres activités industrielles et agricoles a de profondes répercussions sur l'environnement, allant de la pollution des sources d'approvisionnement en eau à des dommages aux écosystèmes importants, ainsi qu'aux services et moyens de subsistance connexes. Ce fossé apparent entre les besoins alimentaires de la société et les effets environnementaux négatifs sur la base des ressources naturelles a donné naissance à un défi posé par les nutriments. La population et la demande alimentaire augmentant et les villes en expansion produisant plus d'eaux usées, le défi devrait s'intensifier⁴.
68. Dans le cadre de sa collaboration avec le PAM, le PEC a lancé en mai 2013 la Plateforme caribéenne de gestion des nutriments pour relever le défi que posent les nutriments et auquel se heurte la région des Caraïbes. Il appuiera la Plateforme en l'animant et en travaillant avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, des scientifiques et le secteur privé afin de trouver des façons de réduire les excédents de nutriments présents dans la région des Caraïbes sans entraver le développement.
69. Il encouragera l'inscription d'activités sur la gestion des nutriments dans le programme des pays de la région et fera davantage connaître les préoccupations, les défis et les possibilités à travers la Plateforme. Il s'y emploiera en orientant le travail de la Plateforme, de sorte qu'il corresponde aux domaines de travail du Partenariat mondial sur la gestion des nutriments et qu'elle puisse être harmonisée avec d'autres plateformes régionales. Les quatre principaux domaines de travail proposés pour la Plateforme sont : 1) acquisition de connaissances ; 2) services techniques et de vulgarisation ; 3) sensibilisation et plaidoyer ; et 4) gouvernance, partenariat et développement du réseau.
70. Dans le cadre du projet CLME+ du FEM (PNUD), le PEC contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités liant les Protocoles LBS et SPAW, et en particulier, des activités portant sur les nutriments et la dégradation de l'habitat.

Activités

71. Certaines des activités soutenues au titre du projet CLME+ du FEM et menées avec le concours du PEC par l'entremise de la Plateforme comprennent :
- a. L'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action régional sur les nutriments ;
 - b. La préparation de rapports d'étude de référence sur les nutriments ;

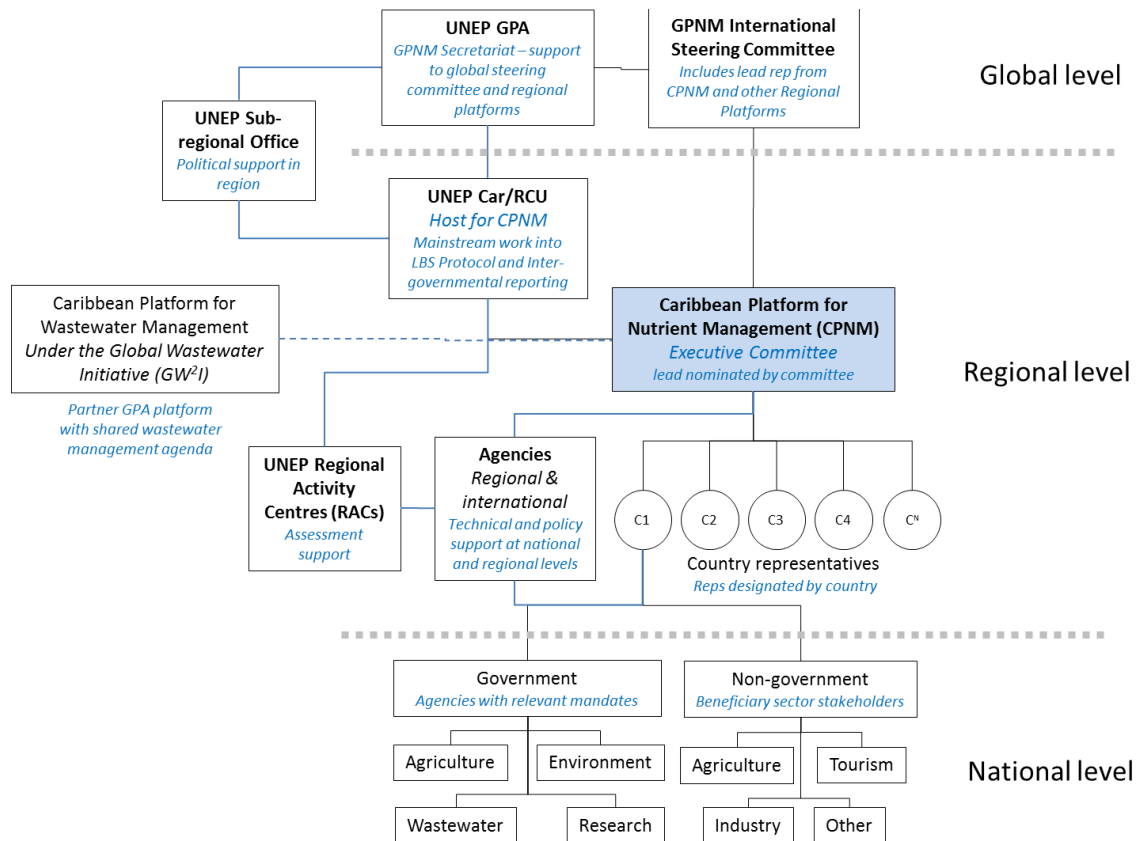
⁴ Fiche d'information du PNUE : « Le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments » (en anglais)

- c. L'établissement de plans d'investissement régionaux de lutte contre la pollution, et en particulier, pour la réduction des nutriments ; et
- d. l'élaboration et la mise en œuvre d'un sous-projet d'adaptation écosystémique pour les Caraïbes du sud.

72. On trouvera plus de détails sur les activités dans le plan de travail biennal figurant au document d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.8.

Structure de la Plateforme caribéenne de gestion des nutriments

73. La structure proposée et les rapports hiérarchiques, qui ont été définis lors de la seconde réunion régionale consacrée à l'aménagement de la Plateforme (février 2016), sont décrits ci-dessous.



Annexe I : Budget biennal du sous-programme sur l'évaluation et la gestion de la pollution environnementale

Activité/Projet	Budget (2017-2018)			
	Total	CTF	Autres	Non financé
a) Projet FEM				
i) Améliorer les résultats du Fonds régional de gestion des eaux usées dans les Caraïbes et les transposer à l'échelle de la région (CReW+) (5 ans)	1 000 000 (est.)	0	0	1 000 000
ii) Mettre en place une gestion intégrée des terres, des eaux usées et des ressources en eau dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes (IWEco) (5 ans)	11 641 626	0	11 641 626	0
Total FEM :	13 141 626	0	11 641 626	1 500 000
b) AUTRES projets				
iii) État de la zone de la Convention	75 000	0	75 000	0
iv) Soutien à l'Antenne des Caraïbes chargée des déchets marins	120 010	0	0	120 010
v) Initiative zéro déchet	60 000	0	60 000	0
v) Réduire la pollution par les nutriments dans la mer des Caraïbes	235 000	0	235 000	0
vii) Soutien à la Plateforme caribéenne de gestion des nutriments (CLME+)	600 000	0	600 000	0
Coordination du Programme*	850 000	850 000	0	0
Sous-total AUTRE	1 940 010	850 000	970 000	120 010
<i>Coûts de soutien au programme de 13 % au siège du PNUE (ce montant est susceptible de changer selon la source du financement) **</i>	<i>252 201,30</i>	<i>110 500</i>	<i>126 100</i>	<i>15 601,30</i>
TOTAL AUTRE	2 192 211,30	960 500	1 096 100	135 611,30
TOTAL AMEP	14 833 837,30	960 500	12 737 726	1 135 611,30
*La coordination du programme comprend la dotation en personnel, les déplacements, l'établissement des rapports, la communication et d'autres frais de soutien du Fonds de dépôt des Caraïbes. **Les 13 % de coûts de soutien ne s'appliquent pas aux financements du FEM.				